

MAITRE DE L'OUVRAGE :
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES TOURISME
11B Quai Perrache
69002 LYON



**Auvergne
Rhône-Alpes**
Tourisme

Intitulé du marché : Marché public de fournitures courantes et services

**Sélection des prestataires amenés à concevoir et animer des
formations dans le cadre de l'offre de formation Trajectoires
Tourisme (2022)**

Avis de marché

Publié dans le JOUE / BOAMP 21-119208

Règlement de la consultation

Date et heure limites de réception des offres :
8 octobre 2021 à 12h00



2022 – Consultation – Trajectoires Tourisme –



SOMMAIRE

ARTICLE 1 : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

- 1-1 – Identification du pouvoir adjudicateur
- 1-2 – Objet de la consultation
- 1-3 – Etendue de la consultation
- 1-4 – Décomposition de la consultation
- 1-5 – Conditions de participation des concurrents
- 1-6 – Nomenclature communautaire

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

- 2-1 – Durée – délais d'exécution
- 2-2 – Délai de validité des offres
- 2-3 – Mode de règlement et modalités de financement
- 2-4 – Conditions particulières d'exécution

ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

ARTICLE 4 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

ARTICLE 5 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

ARTICLE 6 : ATTRIBUTION DES MARCHES

ARTICLE 7 : CONDITIONS D'ENVOI DES PROPOSITIONS

ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- 8-1 – Demande de renseignements
- 8-2 – Négociation

ARTICLE 9 : CLAUSES COMPLEMENTAIRES

ARTICLE 1 : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

1-1 – Identification du pouvoir adjudicateur

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES TOURISME

11 Bis Quai Perrache

69002 LYON

N° SIRET : 82443386600046

Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme est une association loi 1901, ayant pour objet :

- La promotion et la coordination des actions de promotion touristique de la région Auvergne-Rhône-Alpes au niveau national et à l'étranger
- La mise en œuvre à la demande de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, d'actions relevant de la politique touristique régionale dans les domaines des études, de la planification, de l'aménagement et de l'équipement, des aides aux hébergements, des assistances techniques à la commercialisation.
- **La conception et la mise en œuvre d'une offre de formation pour assurer la montée en compétences des professionnels du tourisme de la région (Projet Trajectoires Tourisme)**
- Le développement d'expertises et de prestations professionnelles sur le territoire d'Auvergne-Rhône-Alpes, en France et à l'étranger

Déclaration d'activité de formation enregistrée sous le numéro 84 69 1487469 auprès du Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme est implanté :

- 11 B Quai Perrache 69002 LYON, siège social de l'association
- 59 boulevard Léon Jouhaux – CS 90706 63050 CLERMONT-FERRAND cedex 2, établissement secondaire.

1.2 – Objet de la consultation

La présente consultation concerne la sélection des prestataires amenés à concevoir et animer une ou plusieurs actions de formation proposées par Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme dans le cadre de l'offre Trajectoires Tourisme. Cette offre est destinée principalement aux acteurs du tourisme régional pour l'année 2022 avec possible reconduction en 2023 et 2024.

Ce marché sera passé selon une procédure adaptée. Il prendra la forme d'un marché à bons de commande, sans montant minimum et avec un montant maximum de **235 000 € HT** pour l'ensemble des lots (62 lots) pour la durée du marché soit 1 an (renouvelable 2 fois soit jusqu'au 31 décembre 2024). Marché multi-attributaire et négociable pour chaque lot. Les prestataires peuvent faire une offre pour un ou plusieurs lots.

Lieu(x) d'exécution : Les formations pourront-être proposées :

- **En présentiel** sur toute la région Auvergne-Rhône-Alpes. Les lieux d'accueil des formations en présentiel peuvent varier d'une année sur l'autre. Cet élément est à prendre en compte dans la proposition financière qui doit présenter **un tarif unique** quel que soit le lieu de formation et pour les années 2022 à 2024. Les lieux des formations programmées au catalogue sont Lyon, Clermont-Ferrand, Chambéry, Grenoble, Valence, Privas, Saint-Etienne, Bourg-en-Bresse, Moulins et Aurillac.

- **100% à distance**
- **En mixte** : en présentiel et à distance

Cette information sera précisée pour chaque lot. Néanmoins, s'il le souhaite le prestataire pourra être force de proposition sur cet aspect.

Les prestations objet du présent marché sont détaillées dans le cahier des charges / cahier des clauses techniques particulières.

1.3 – Etendue de la consultation

Cette consultation sera passée en application de l'article 78 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux accords-cadres.

Chaque lot sera attribué à un maximum de 3 opérateurs économiques (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres).

1.4 – Décomposition de la consultation

Le présent marché fait l'objet de **62 lots**, répartis en 14 domaines de formation désignés ci-après :

Accueil & Conseil (10 lots) :

- Lot 1 - L'accueil à valeur ajoutée (2 jours)
- Lot 2- Gérer et maîtriser la relation client digitale - chatbot/messagerie instantanée – (1 jour)
- Lot 3 - Devenir un pro de l'accueil – spéciale musées et sites touristiques (2 jours)
- Lot 4 - Appréhender les clients mécontents et les situations conflictuelles (2 jours)
- Lot 5 - Concevoir et déployer sa stratégie d'accueil à l'échelle de sa destination (2 jours - 100% à distance)
- Lot 6 - Animer sa stratégie d'accueil dans la durée (2 jours)
- Lot 7 - Adopter une posture commerciale à l'accueil (2 jours)
- Lot 8 - Déployer un service de conciergerie sur la destination (2 jours)
- Lot 9 - Développer une relation client dynamique durant son séjour (2 jours)
- Lot 10 - Musées et sites touristiques : savoir accueillir les publics en situation de handicap (2 jours)

Communication (11 lots) :

- Lot 11 - Ecrire sur le web (2 jours)
- Lot 12 - Du guide au magazine de destination : bâtir un projet éditorial séduisant (3 jours)
- Lot 13 - Réussir en situation d'interviewé (1 à 2 jours)
- Lot 14 - Mesurer et analyser sa performance sur les médias et réseaux sociaux (2 jours)
- Lot 15 - Mieux rédiger : l'art de décrire pour séduire (3 jours)
- Lot 16 - Perfectionner sa stratégie social media (2 jours)
- Lot 17 - Créer une newsletter percutante : rédaction, diffusion, suivi (2 jours)
- Lot 18 - Optimiser ses relations presse online et print (2 jours - 100% à distance)
- Lot 19 - Relever le défi de de la communication responsable pour l'accueil touristique (2 jours)
- Lot 20 - Concevoir et produire les contenus vidéos de son entreprise (7 jours - formation certifiante)
- Lot 21 - Mise en œuvre des bonnes pratiques en vue de l'amélioration du référencement d'un site internet (4 jours - formation certifiante)

CQP Chargé de Projets e-Tourisme (1 lot)

Lot 22 - Chargé de projets e-tourisme (12 jours)

Conception & Marketing de produits (4 lots)

Lot 23 - Développer une offre de micro-aventure (2 jours)

Lot 24 - Organiser une animation de A à Z (2 jours)

Lot 25 - Produits et services touristiques : concevoir et tarifier son offre (2 jours)

Lot 26 - La culture Design dans vos projets touristiques et votre organisation (4 jours - formation certifiante – 100% à distance)

Clientèles touristiques (3 lots)

Lot 27 - Mieux répondre aux attentes de la clientèle vélo : de la famille aux mordus ! (2 jours)

Lot 28 - Les musées à la reconquête du public familial (2 jours)

Lot 29 - Développer la clientèle scolaire (2 jours)

Développement commercial (4 lots)

Lot 30 - Développer les offres de services de l'Office de Tourisme à ses partenaires (2 jours)

Lot 31 - Créer et gérer une boutique en ligne (2 jours – 100% à distance)

Lot 32 - L'art de prospecter et de vendre (2 jours)

Lot 33 - Rendre sa boutique plus performante (2 jours)

Juridique, comptabilité & fiscalité (8 lots)

Lot 34 - Comprendre les responsabilités des Offices de tourisme dans la promotion du tourisme en montagne (1 jour)

Lot 35 - Actualités juridiques, sociales, comptables, et fiscales (1 jour en présentiel ou 100% à distance)

Lot 36 - Gérer et administrer un Office de Tourisme sous forme d'EPIC (2 jours – 100% à distance)

Lot 37 - Droits d'auteur, droit à l'image : comment ça fonctionne ? (1 jour - 100% à distance)

Lot 38 - Maîtriser les aspects juridiques de la commercialisation de produits touristiques (2 jours)

Lot 39 - Passer un marché à procédure adaptée / MAPA (2 jours)

Lot 40 - Piloter et développer la taxe de séjour (2 jours - 100% à distance)

Lot 41 - Se préparer à la licence d'entrepreneur de spectacle de 1ère catégorie (3 jours)

Stratégie & Marketing de destination (5 lots)

Lot 42 - Du marketing territorial à la marque touristique : renforcer son attractivité (2 jours)

Lot 43 - Créer et animer son réseau d'ambassadeurs/greeters (2 jours)

Lot 44 - Définir sa stratégie marketing et déployer son plan d'actions (3 jours)

Lot 45 - Exploiter les données socio économiques de votre office de tourisme avec l'outil piLOT (2 jours)

Lot 46 - Piloter le label Famille Plus sur sa destination montagne (3 jours)

Management (2 lots)

Lot 47 - Les nouvelles formes de management (1 jour)

Lot 48 - Management des équipes dans une structure touristique (6 jours – formation certifiante)

Ressources Humaines (3 lots)

Lot 49 - Mettre en place le télétravail (1 jour)

Lot 50 - Comprendre son rôle au sein du CSE pour un dialogue social efficace (2 jours)

Lot 51 - Gestion des Ressources Humaines/Management - spéciale Assistantes de Direction (2 jours)

Efficacité professionnelle (3 lots)

Lot 52 - S'organiser pour gagner en efficacité et alléger sa charge mentale (2 jours)

Lot 53 - Réussir ses prises de parole en public (2 jours)

Lot 54 - Organiser et animer des événements en ligne captivants (100% à distance - 10h)

Qualité & Classement (5 lots)

Lot 55 - Alléger son système documentaire qualité (1 jour - 100% à distance)

Lot 56 - Facile à lire et à comprendre /FALC (2 jours)

Lot 57 - Marque Tourisme & Handicap : formation du personnel d'accueil (2 jours)

Lot 58 - Prendre en main la démarche Qualité Tourisme de son Office de Tourisme (100% à distance - 3 jours)

Lot 59 - Qualifier l'offre chambres d'hôtes de votre destination : Le dispositif Chambre d'Hôtes Référence® (1 jour)

APIDAE (2 lots)

Lot 60 - Découvrir et prendre en main Apidae (2 jours)

Lot 61 - Gérer son projet numérique avec Apidae (1 jour)

Langues / PAO / Bureautique/ Canva / Google Analytics (1 lot – 100% à distance)

Lot 62 :

Langues : anglais – allemand – espagnol – italien - néerlandais

PAO : suite adobe Photoshop - Illustrator – Indesign - Lightroom - After Effects

Bureautique : pack Office Excel - Word – Powerpoint

Canva

Google Analytics

Cf Annexe 1 – Avis de marché / Cahier des clauses techniques particulières

1.5 – Conditions de participations des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants et formateurs connus lors de son dépôt.

1.6 – Nomenclature communautaire

L'objet du marché correspond à la nomenclature communautaire : CPV - Objet principal : 80530000-8.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 – Durée – délais d'exécution

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2022.

L'accord-cadre peut être renouvelé deux fois (périodes couvertes années civiles 2022, 2023 et 2024).

Condition de renouvellement

Si Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme décide de renouveler plusieurs lots en 2023 et 2024, le(s) candidat(s) retenus pour 2022 en seront informés au plus tard en décembre 2022 pour 2023 et décembre 2023 pour 2024 par contact mail ou appel téléphonique suivi d'une confirmation écrite.

A ce titre, **la proposition financière des candidats concernés sera valable jusqu'en 2024**. Dans certains cas, si la demande le justifie, notamment dans le cas de formations sur-mesure, une négociation pourra-t-être engagée pour revoir le coût d'achat de la prestation.

Si besoin, des modifications ou ajustements pourront-êtré demandés par Trajectoires Tourisme pour répondre à des changements d'ordre réglementaires ou juridiques ou pour s'adapter aux attentes des stagiaires (contenu, durée, méthodes pédagogiques...).

Si Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme n'est pas satisfait de la prestation d'un candidat¹ titulaire du marché, en cas de renouvellement du lot concerné, le marché pourra être attribué au 2nd ou 3^{ème} candidat retenu par la commission de sélection (marché multi-attributaire).

2.2 – Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.3 – Mode de règlement et modalités de financement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes :

- Prix unitaires appliqués aux quantités réellement livrées ou exécutées
- Mode de financement du marché : fonds propres & fonds européens (Feder)

¹ Auvergne Rhône Alpes Tourisme se réserve le droit d'attribuer le marché au candidat ayant obtenu la 2^{ème} ou 3^{ème} meilleure note s'il n'est pas satisfait du prestataire retenu en n°1 ayant obtenu la meilleure et donc titulaire du marché. Les critères d'insatisfaction sont les suivants :

- Insatisfaction des stagiaires via le questionnaire de satisfaction en ligne – si la moitié des stagiaires ayant renseigné le questionnaire ont répondu « insatisfait » ou « pas satisfait du tout » à la question « Quel est votre niveau de satisfaction concernant l'approche pédagogique : pédagogie / outils / supports / réponses personnalisées / gestion du temps ?)
- Non-respect du contenu et/ou des modalités pédagogiques engagés dans la proposition
- Difficultés de communication/échanges avec le service professionnalisation et les membres de Trajectoires Tourisme (délais de réponses aux mails mettant en difficulté le bon déroulement de la formation)
- Modification du tarif
- Changement de formateur sans prévenir

Le mode de règlement est le virement dans un délai global de 30 jours, à partir réception des factures. Le règlement s'effectuera sur présentation d'une facture établie en deux exemplaires et des documents attestant de la bonne réalisation de l'action demandés par Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme.

2.4 – Conditions particulières d'exécution

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution visées par l'article 38 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par les articles 36 et 37 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) contient les pièces suivantes (liste exhaustive) :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- Le cahier des charges – Prestations de formations professionnelles
- Le BPU : éléments de chiffrages représentatifs à détailler sans modification de l'architecture
- Le dossier de candidature et ses annexes (A, B et C) : **documents à restituer renseignés**
- Les lots (Annexe 1 / lots 1 à 62)
- Une liste des principales questions posées avec les réponses (précision : cette liste se distingue de la FAQ qui sera sur la plateforme ACHATPUBLIC.COM)
- Le Manifeste du tourisme bienveillant

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable gratuitement. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : www.achatpublic.com et sur <http://pro.auvergnerhonealpes-tourisme.com/article/avis-de-marches-2>

Depuis le 01/01/2020, toutes consultations et appels d'offres sont dématérialisés. Ainsi la foire aux questions sera uniquement via la plateforme Achatpublic.com. Aucun contact par mail ou téléphone ne sera pris en compte pour obtenir des précisions. Seules les questions sur la FAQ dédiée auront une réponse.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être transmises aux candidats au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

En cas de modification du DCE, il appartiendra au candidat de récupérer ses informations par leurs propres moyens sous peine de rejet de leur offre en cas de réponses avec des documents non actualisés.

Nous recommandons vivement aux candidats de s'enregistrer lors du retrait du DCE sur la plateforme dédiée (Achatpublic) ; des notifications sont adressées aux candidats enregistrés de toute question/réponse/modification de la présente consultation.

ARTICLE 4 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue **française** et exprimées en EURO. Si elles sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Documents à produire par lot :

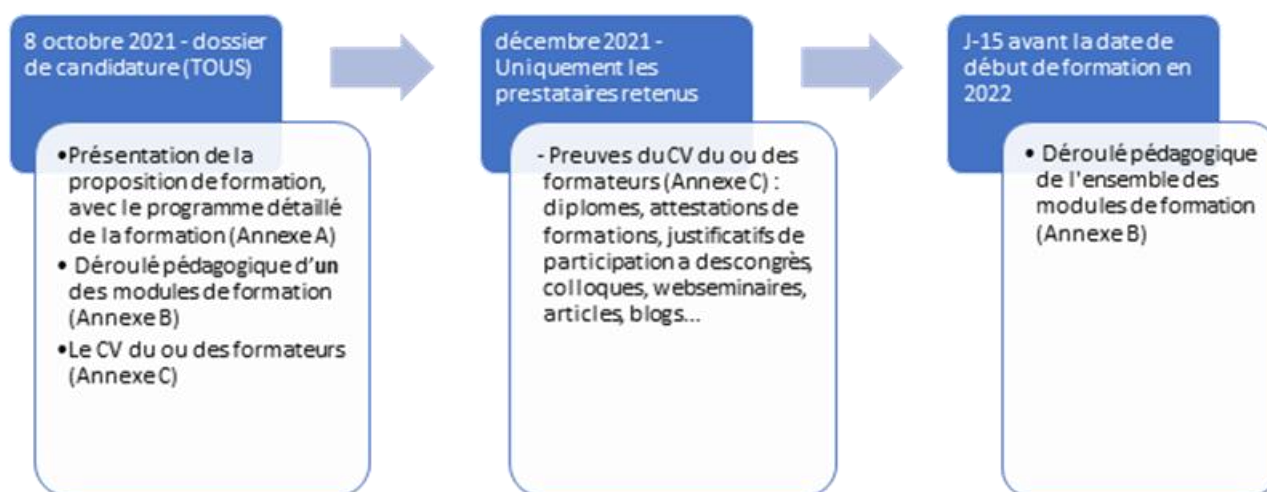
Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- Un dossier de candidature avec son identification, son acte d'engagement, les attestations sur l'honneur et son engagement dans une démarche qualité
- Un mémoire technique
- Une proposition financière / Le BPU

Les 3 annexes (A, B et C) sont à compléter et mises à disposition des candidats pour répondre au mémoire technique. Les documents sont à utiliser dans votre réponse sans y apporter de modification de forme :

Ces documents (A, B et C) permettent à AURAT de répondre aux exigences demandées via Qualiopi

- Annexe A – « Présentation d'une proposition de formation » avec un programme détaillé
- Annexe B – « Déroulé pédagogique » extrait d'un module lors de la réponse à l'Appel d'offres
- Annexe C – « CV du Formateur.trice (informations précises et vérifiables dans le cadre de Qualiopi) preuves à fournir ultérieurement selon le calendrier ci-dessous :



- Annexe D – Manifeste du tourisme bienveillant -<https://www.tourismebienveillant.org/> (à titre informatif)

Les candidatures seront déposées via la plateforme Achatpublic UNIQUEMENT. Un espace de test gratuit est dédié aux candidats si besoin pour réaliser des essais.

Les prestataires retenus dans le cadre de l'appel d'offres devront fournir tous les éléments utiles à Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme dans le cadre de la démarche Qualiopi (CV intégrant la mise à jour des compétences, déroulé pédagogique...).

ARTICLE 5 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article 59 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et donnera lieu à un classement des offres. La commission de sélection se réunira mi-novembre 2021. Une réponse sera donnée d'ici fin novembre 2021 à chaque candidat pour chaque lot auquel il aura répondu.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

- **Capacité économique et financière (dossier de candidature)**
- **Capacités techniques et professionnelles (mémoire technique et proposition financière)**

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1- Prix des prestations*	25%
2- Valeur technique	70 %
- 2.1- Pertinence de la réponse par rapport au contexte, à la problématique et aux besoins exposés	20%
- 2.2 - Expérience de conception et d'animation de formations professionnelles continues (en lien avec la demande présentiel / à distance)	20 %
- 2.3 - Pertinence et caractère novateur des méthodes pédagogiques proposées	15 %
- 2.4 - Expertise et expérience du formateur en lien avec la thématique concernée	15 %
3- RSE de l'entreprise en adéquation avec les valeurs du Manifeste pour un Tourisme Bienveillant d'Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme (à étayer dans le mémoire technique)	5%

Une note d'au minimum 13/20 sera exigée pour qu'au moins une proposition soit retenue. Le prestataire ayant obtenu la meilleure note se verra attribuer le marché mais en cas d'insatisfaction (cf page 5), d'indisponibilité ou de refus du marché, le lot sera attribué au prestataire ayant la 2^{ème} meilleure note ou au 3^{ème} pour les mêmes raisons. Dans le cadre des formations sur-mesure, le marché pourra être attribué à l'un des trois.

* Les lieux d'accueil des formations en présentiel peuvent varier d'une année sur l'autre. Cet élément est à prendre en compte dans la proposition financière qui doit présenter **un tarif unique** quel que soit le lieu de formation et pour les années 2022 à 2024. Les lieux des formations programmées au catalogue sont Lyon, Clermont-Ferrand, Chambéry, Grenoble, Valence, Privas, Saint-Etienne, Bourg-en-Bresse, Moulins et Aurillac.

Modalités de sélection :

- Analyse sur dossiers reçus.

- Un entretien, en présentiel ou à distance, pourra éventuellement être proposé entre le mercredi 20 octobre et le mardi 9 novembre 2021 si plusieurs réponses arrivent ex-aequo dans les 3 premiers.
- La sélection finale des prestataires aura lieu mi-novembre 2021 par une commission de sélection.

ARTICLE 6 : ATTRIBUTION DES MARCHES

Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme se réserve le droit de ne pas donner suite à une consultation en cas d'offres insatisfaisantes (note inférieure à 13/20). Selon le résultat de l'analyse des offres reçues, la personne responsable du marché pourra engager une négociation avec les candidats les mieux placés et ex-aequo, afin de faire préciser les offres, évaluer la qualité des prestations, et négocier les tarifs. Les candidats non retenus en seront avisés par la plateforme ainsi que les candidats retenus (espace d'échange prévu)

Le ou les candidats retenus produisent les certificats et attestations de l'article 51 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 dans le délai imparti par le pouvoir adjudicateur.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Informations importantes :

Une réunion en présentiel ou à distance avec l'ensemble des candidats retenus sera organisée en janvier ou février 2022. Elle aura comme objectif de présenter le fonctionnement d'Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme / Trajectoires Tourisme et les différents éléments administratifs liés au marché ainsi que les obligations et exigences liées à la certification Qualiopi pour laquelle Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme devra répondre pour le 31 décembre 2021.

A titre indicatif, il est demandé aux formateurs de **préciser** s'ils sont en capacité ou non de **transformer** leur formation **présentielle** en parcours de formation **à distance** en fonction des besoins liés notamment au contexte sanitaire. Ce critère ne sera pas évalué dans le cadre de cette consultation.

Auvergne Rhône-Alpes Tourisme est référencé au **Datadock** conformément au décret qualité n°2015-790 du 30 juin 2015. A ce titre, il attache une attention particulière aux prestataires indépendants et organismes de formation engagés dans une démarche qualité (Qualiopi, autres certifications, Datadock, ...).

L'ensemble des candidats devra respecter l'égalité professionnelle conformément à l'article D6112-1 du code du travail créé par décret n°2008-244 du 7 mars 2008.

ARTICLE 7 : CONDITIONS D'ENVOI DES PROPOSITIONS

Toutes les offres seront déposées via la plateforme achatpublic uniquement. Aucune candidature ne sera acceptée par mail/courrier postal ou quelqu'autre moyen.

Le délai maximum de dépôt est le **8 octobre à 2021 à 12h00 sur la plateforme uniquement.**

Si une nouvelle offre est déposée par le même candidat pour le même lot, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

8.1 – Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir leur.s question.s au plus tard 4 jours avant la date limite de réception des offres (soit avant le lundi 4 octobre à 12h00). Toutes les questions sont déposées sur la plateforme Achatpublic via l'espace FAQ.

Nous recommandons vivement aux candidats de s'enregistrer lors du téléchargement du dossier afin d'être notifié automatiquement des questions/réponses ou modifications éventuelles.

8.2 – Négociation

En vertu de l'article 27 du décret du 25 mars 2016, Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme se réserve la possibilité de négocier ou d'attribuer l'accord-cadre sans négociation. Si la négociation a lieu, elle pourra porter sur tous les éléments constitutifs de l'offre dans le cas de candidats ex-aequo sur le classement des 3 meilleurs.

ARTICLE 9 : CLAUSES COMPLEMENTAIRES

Recours :

Le candidat peut exercer un recours gracieux contre la décision auprès d'Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme sous deux mois à compter de la réception du présent courrier. Il peut également exercer un référé précontractuel avant la conclusion du contrat (Articles L 551-1 / R 551-1 et suivants du code de justice administrative), un référé contractuel dans les 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution ou dans un délai de six mois à compter du lendemain de la conclusion du marché si un tel avis n'a pas été publié (Articles L 551-13 / R 551-7 et suivants du CJA), ou un recours de plein contentieux dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées de la conclusion du contrat.

Ces différents recours sont introduits devant le tribunal administratif compétent à savoir :

Tribunal Administratif de Lyon

184 rue Duguesclin

69003 LYON

Vous pouvez contacter le tribunal par téléphone au 04 78 14 10 10 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
ou par courriel à l'adresse suivante : greffe.ta-lyon@juradm.fr.